

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2009 A 20 H 30

L'an deux mil neuf, le vingt quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de FOURAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie MARCILLY, Maire.

Présents : Mme MARCILLY, M. COIRIER, Mme MICHAUD, M. FAGOT, M. DONADELLO, Mme ROGÉ, Mme COLOMBÉ, M. BARTHÉLÉMY, Mme HERROU, M. AVRIL, Mme BENOIT, Mme PIGOU-LEROY, Mme CHENU, Mme LYONNET, M. PACTON, M. MORIN, M. PAILLARD, M. POURSINE, Mme GRENOU, Mme LEBLANC, M. BERRET, Mme DROUAUD, M. CLOCHARD.

Absents : M. RAINGEONNEAU (pouvoir à M. DONADELLO), M. BARBARIN (pouvoir à M. PAILLARD), Mme HUART (pouvoir à Mme MARCILLY), Mme BROUSSET (pouvoir à M. CLOCHARD).

Secrétaire de séance : M. DONADELLO.

## **INFORMATIONS** :

- Mme le Maire adresse ses félicitations au club de rugby dont l'équipe est allée jusqu'en demi-finale de sa coupe.
- Mme le Maire rappelle l'invitation faite aux fourasins à visiter, le 26 juin, le chantier de réaménagement du front de mer Sud en compagnie du maître d'œuvre de l'opération.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE** :

Au sujet de l'autorisation d'exploiter une terrasse sur le domaine public, rue Bruncher, face au bar "le Pirate", de l'autre côté de la rue, il est précisé à M. CLOCHARD que la redevance est bien de 21 euros le m<sup>2</sup> de surface occupée, comme pour les autres occupations de cette nature. M. CLOCHARD souligne qu'il s'est abstenu sur cette question après s'être interrogé sur l'avis du riverain de ladite terrasse.

M. DONADELLO précise que Mme LITT, la gérante du café, avait au préalable contacté les représentants de la résidence sans relever d'objection à ce projet.

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – AJOUT D'UNE QUESTION** :

Accord est donné à l'ajout d'une question relative à l'occupation du local communal 15 avenue de Gaulle.

## **OCCUPATION DU LOCAL COMMUNAL 15 AVENUE DE GAULLE – CONVENTION AVEC L'E.U.R.L. AMBROSIA (rapporteur C. COLOMBÉ)** :

Mme COLOMBÉ propose, l'occupation de ce local par M. BERTAU s'achevant le 30 juin, de l'accorder pour cette année à l'E.U.R.L. AMBROSIA, son gérant, M. Jean-Luc NEVEU, en ayant fait la demande en début d'année. Cette occupation s'effectuerait sur les principales bases suivantes :

- période : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009
- redevance mensuelle : 580 euros
- occupation de terrasse : en plus, par application du tarif réglementaire.

Mme COLOMBÉ précise que pour l'an prochain il sera procédé à un appel à candidature préalablement à l'attribution du local.

Il est précisé à M. BERRET qu'il n'est pas question que des travaux soient autorisés à l'intérieur du local et qu'il y aura bien un appel à candidatures pour l'an prochain.

Mme COLOMBÉ précise à M. CLOCHARD que M. BERTAU avait demandé la reconduction de l'occupation du local mais que cette occupation, par un architecte, n'avait pas été jugée judicieuse dans cet environnement commercial et touristique.

M. CLOCHARD trouve dommage qu'un refus ait été opposé à cet architecte dont les réalisations semblent appréciées à Fouras.

M. CLOCHARD indique qu'il s'abstient sur cette question compte tenu des antécédents avec le gérant de l'Ambrosia.

M. BERRET déclare s'abstenir également pour les mêmes raisons : il regrette que cette question apparaisse au dernier moment ; il considère que ce local a une position commerciale centrale avec la Place Carnot et il craint que l'Ambrosia bénéficie d'une priorité de fait à la suite de cette autorisation.

Mme le Maire précise que cette question sera traitée par la commission de Mme COLOMBÉ.

Au vote, l'occupation est accordée aux conditions proposées par 23 voix pour et 4 abstentions.

(Mmes DROUAUD-BROUSSET – MM BERRET-CLOCHARD)

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – AFFECTATION DES RÉSULTAS (rapporteur C. DONADELLO) :**

M. HELIAS donne lecture du compte administratif 2008 qui s'établit, en résultat cumulé, à 8.611.253,24 euros en dépenses et à 8.836.352,99 euros en recettes pour le budget général.

Mme le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2008, ainsi que les propositions d'affectation des résultats, est adopté par 24 voix pour et 2 abstentions. (M. CLOCHARD-Mme BROUSSET)

### **COMPTE DE GESTION 2009 (rapporteur C. DONADELLO) :**

Le compte de gestion établi par le Receveur Municipal, conforme au compte administratif, est adopté.

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (rapporteur C. DONADELLO) :**

Les ajustements proposés pour permettre notamment le versement d'une subvention de 6.500 euros à l'association Histoire et Patrimoine des Pertuis charentais sont adoptés.

### **FÊTES MARINES – SUBVENTION A L'ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DES PERTUIS CHARENTAIS (rapporteur C. DONADELLO) :**

Un accord est donné pour le versement à cette association d'une subvention de 6.500 euros correspondant à la somme versée à notre commune par le département.

### **HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU PERSONNEL A L'OCCASION DES ELECTIONS EUROPÉENNES (rapporteur C. DONADELLO) :**

Le versement d'heures supplémentaires aux quatre agents qui sont intervenus lors des élections européennes est autorisé, pour un montant global de 913,70 euros.

### **ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AU MUSÉE (rapporteur H. MORIN) :**

L'accueil d'un stagiaire, qui viendra épauler le responsable du Musée du 16 juillet au 24 août, moyennant une gratification mensuelle de 357 euros, est autorisé.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - ELIMINATION DE DOCUMENTS (rapporteur A. MICHAUD) :**

La liste des documents à "désherber" présentée par le service de la Bibliothèque est acceptée.

**ESPACE CARNOT – FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS (rapporteur Mme le Maire) :**

Les démarches à effectuer pour obtenir les aides attendues sur cette opération, de la part de l'Etat (FISAC-DGE), de la région (FRIL), du département (Fonds de revitalisation) qui pourraient atteindre 745.000 euros pour un montant de travaux estimés à 2.247.670 euros hors taxes, sont autorisées.

**AMÉNAGEMENT D'UN ATELIER AU CAMPING DU CADORET – AVENANTS A MARCHÉS (rapporteur D. COIRIER) :**

La signature de deux avenants, correspondant à la réalisation de travaux supplémentaires sur ce chantier, soit + 825,57 euros pour le lot Menuiseries intérieures et + 476,82 euros pour le lot Peinture, est autorisée.

**RESTRUCTURATION DE L'ÉTABLISSEMENT "LE SUROÏT" AU CAMPING DU CADORET – CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (rapporteur D. COIRIER) :**

Il est décidé de confier pour cette opération une mission de maîtrise d'œuvre, réduite à l'établissement des permis de démolir et de construire et du dossier de consultation des entreprises, à M. Christophe PILLET, architecte à Rochefort, pour un montant d'honoraires de 15.000 euros hors taxes, basé sur un coût d'objectif de 200.000 euros hors taxes.

*Séance levée à 21 h 15*